

de huit ou dix divisions dans les Ourals, qu'elle peut employer ou le besoin se fera sentir. J'ai compris que les Russes ont de 120 à 130 divisions dans ces régions, tandis que nos divisions sont beaucoup moins nombreuses et que le Canada n'y a qu'une brigade. Notre brigade est attachée à la division britannique et notre aviation à celle des Américains, si je ne fais pas erreur. Nous n'avons réellement pas le commandement de nos propres forces en France ou dans l'O.T.A.N.

Je poserai en conséquence deux questions: a-t-on finalement conclu des arrangements qui donnent satisfaction à l'O.T.A.N. et comptons-nous sur la force de dissuasion nucléaire en conjonction avec les autres forces militaires. Les deux sont-elles coordonnées?

**L'hon. M. Martin:** A cette dernière question, monsieur le sénateur, je répondrai affirmativement et cela s'applique à toutes les autres contributions militaires de l'O.T.A.N.

Lorsque la France a annoncé qu'elle ne contribuerait pas aux forces intégrées et a demandé aux États-Unis et au Canada d'évacuer leurs bases, ce qui sera fait le 1er avril en conformité des conditions imposées par le gouvernement français, ceci laissait à régler toute la question de l'infrastructure, y compris les pipelines construites à grands frais et si laborieusement.

**Le sénateur Brooks:** Oui, il s'agit là de billions de dollars et non pas seulement de millions.

**L'hon. M. Martin:** Je n'en connais pas le coût exact, mais ce fut une entreprise coûteuse. Nous avons fait du progrès mais je ne saurais dire publiquement quelle est la nature de l'arrangement avec la France au sujet de l'infrastructure et des pipe-lines, ou quelle indemnité nous pourrions obtenir.

**Le sénateur Brooks:** Qui paierait une telle indemnité?

**L'honorable M. Martin:** La France. Elle a participé à tout cela avec nous. L'abandon de ces choses serait injuste à l'égard de nos intérêts militaires et économiques. Je veux dire de l'O.T.A.N. Mais cette question se rattache à bien d'autres, telle que celle du survol. Elle dépend aussi de l'utilisation des forces françaises en Allemagne.

Le gouvernement français après avoir déclaré qu'il ne voulait plus participer aux forces intégrées, a ajouté qu'il désirait maintenir ses propres forces en Allemagne. Le gouvernement de l'Allemagne occidentale a déclaré à son tour que la présence de ces forces continuerait d'être bienvenue, mais que leur présence devait être coordonnée avec celle des autres forces de l'O.T.A.N.

Nous en sommes présentement à négocier par l'entremise de SACEUR, le commandement suprême allié en Europe, et les autorités militaires françaises la base réelle de la continuation de la présence des forces françaises en Allemagne et leurs relations avec celles de l'O.T.A.N.

La France se reconnaît obligée par l'Article 5 du Traité qui prévoit un engagement automatique en vue de la défense commune. La contribution exacte que la France devrait fournir en temps de guerre, par opposition au temps de paix, est présentement l'objet de négociations entre les quatorze nations et la France. Ces négociations sont en cours et progressent mais nous n'en sommes pas encore au point où il me serait permis d'en divulguer les détails.

**Le sénateur Brooks:** Mais parlez-nous de la force nucléaire.

**L'honorable M. Martin:** Tous les pays ne participent pas à la force nucléaire de l'O.T.A.N. L'organisation ne comprend que trois pays nucléaires: la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis. D'autres pays, comme le Canada, ont un double rôle et le contrôle international indépendant reste entre les mains de la principale puissance nucléaire, les États-Unis. La force de dissuasion nucléaire continue d'être un élément important de la puissance de l'O.T.A.N., particulièrement si l'on tient compte, comme vous l'avez dit vous-même, de la supériorité numérique des forces opposées.